

C'est forcément la Grèce

Règlement du jeu- concours

Le Jeu

1. En participant à ce jeu-concours les participants ont la possibilité de gagner un séjour pour 2 personnes en Grèce. Un seul Prix est à gagner.

Conditions de participation

2. Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à Internet, d'une adresse électronique personnelle (e-mail) ainsi que d'un compte sur le site communautaire Facebook.

Sont exclus du Jeu, tous les membres du personnel de la société Thomas Cook SAS, de leurs familles, et toute personne impliquée directement ou indirectement dans le jeu-concours.

Modalités de participation

3. La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

4. La participation au Jeu se déroule exclusivement sur la page Facebook de Thomas Cook France, www.facebook.com/thomas.cook.voyage.

5. Pour participer au Jeu, il suffit de saisir son nom, prénom, adresse e-mail puis valider. Les participants doivent ensuite sélectionner l'une des quatre options proposées derrière chaque porte pour créer un GIF personnalisé (in GIF est une image animée).

6. Ne seront pas publiés ou seront supprimés, les commentaires:

- portant atteinte aux droits d'un participant ou d'un tiers
- contenant des propos diffamatoires
- ayant un caractère illégal, menaçant, offensant, violent, pornographique
- inappropriés n'ayant aucun rapport avec le Jeu.

7. Le jeu-concours se déroulera du Jeudi 25 Août 2016 à 19h30 au Jeudi 22 Septembre 2016 à 23h59 inclus (heure GMT+1). Toute participation reçue après Jeudi 22 Septembre 2016 à 23h59 inclus (heure GMT+1) sera considérée comme nulle.

8. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, de l'accessibilité du site Facebook, de la page Facebook ou en cas de défaillance technique (y compris toute défaillance matériel ou logiciel informatique, satellite, réseau ou serveur d'aucune sorte) empêchant le bon déroulement du Jeu.

9. Les participations de « masse », de groupes de consommateurs ou générées par des machines ne seront pas acceptées. Seules les participations en conformité avec les termes et conditions du règlement du Jeu seront autorisées. Toute tentative d'ingérence dans le bon fonctionnement du Jeu se traduira par l'annulation de la participation

10. L'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de participations tardives ou si les participants ne parviennent pas à se connecter ni à jouer en raisons de dysfonctionnements du réseau Internet, du site ou de la Page Facebook.

11. Le gagnant sera déterminé le Mardi 27 Septembre 2016 par tirage au sort.

Le Prix

12. Le gagnant remportera un voyage d'une semaine pour deux personnes en Grèce, au Club Jumbo « The Village » situé en Crète, d'une valeur commerciale indicative de 1 300€.

13. Le Prix comprend les vols aller-retour Paris/Héraklion/Paris, les transferts en Crète aéroport/hôtel/aéroport, l'hébergement pour 7 nuits au Club Jumbo « The Village », en formule Tout Compris. Le Prix ne comprend pas les assurances optionnelles, les frais de formalités, les pourboires et dépenses personnelles.

14. Il est de la responsabilité du gagnant et de son accompagnant, et ce, à leurs frais, d'obtenir tout document exigé par les autorités gouvernementales compétentes du pays visité, aux dates de voyage prévus.

15. Les dates du voyage sont soumises aux disponibilités au moment de la réservation et devront intégralement être comprises entre le 1^{er} mai 2017 et le 30 juin 2017 ou entre le 4 septembre 2017 et le 15 octobre 2017. La réservation devra avoir lieu au plus tard le 31 mars 2017.

16. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le Prix par un autre Prix de valeur égale ou supérieure, si des circonstances indépendantes de sa volonté, l'y obligeaient.

17. Le voyage gagné est nominatif. Il n'est ni cessible (à titre onéreux ou gratuit), ni échangeable, ni transmissible, ni remboursable et ne peut en aucun cas constituer un avoir sur une autre destination et / ou autre formule. Le gagnant ne peut pas exiger de contrepartie financière de ce voyage en cas de non utilisation.

18. Une fois la réservation confirmée aucun changement ne sera autorisé. Le Prix n'est pas cumulable avec d'autres offres, promotions ou réductions.

Toute prestation supplémentaire et non comprise dans le descriptif du voyage sera à la charge du gagnant.

En complément de ces conditions, le Prix est soumis aux conditions de générales de ventes Thomas Cook, disponibles sur simple demande et consultables sur le site www.thomascook.fr

Annnonce du gagnant et réclamation du Prix

19. Le gagnant recevra, au plus tard le Mardi 27 Septembre 2016, un e-mail l'informant qu'il a gagné. Le gagnant devra réclamer son Prix dans les 21 jours qui suivent la notification. Si le Prix n'est pas réclamé dans les 21 jours, un autre gagnant sera désigné par tirage au sort.

En cas d'erreur de saisie d'adresse email, l'Organisateur ne sera pas tenu responsable de la non réception de l'email d'attribution.

20. La décision de l'Organisateur concernant les modalités du jeu-concours est définitive et exécutoire et ne donnera lieu à aucune contestation.

21. Le gagnant du Jeu sera annoncé le Mardi 27 Septembre 2016 sur la page Facebook de Thomas Cook France , www.facebook.com/thomas.cook.voyage

Protection des données et de la publicité

22. Du fait de l'acceptation de son Prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, prénom, photo , ville ou code postal pour l'annonce du Gagnant du Jeu sur la Page Facebook de l'Organisateur et sur les autres réseaux sociaux de la Société Organisatrice, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une contrepartie autre que la dotation attribuée au gagnant.

23. Les données personnelles fournies dans le cadre de Jeu peuvent être transmises à des tiers seulement pour la nécessité de s'acquitter de la mise à disposition et utilisation du Prix.

Général

24. Ce jeu-concours n'est pas sponsorisé, parrainé ou administré par la société Facebook ou autres Réseaux Sociaux. En s'inscrivant au Jeu, les participants reconnaissent que la société Facebook et autres Réseaux Sociaux n'ont aucune responsabilité dans l'organisation, le fonctionnement et la promotion du Jeu ou dans la remise du Prix.

25. La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserves des termes et conditions du présent règlement ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France. L'Organisateur se réserve le droit de refuser la participation, ou de refuser de décerner le Prix à toute personne violant les termes et conditions du règlement du Jeu.

26. L'Organisateur décline toute responsabilité pour les éventuels dommages de toute nature qui découleraient de la participation au concours ou de l'attribution du Prix et des conséquences de l'acceptation du Prix. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, par suite à des circonstances indépendantes de sa volonté, le jeu devait être annulé ou ses conditions être modifiées.

27. Le présent règlement est soumis au droit français. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. E cas de litige, les tribunaux de Paris (France) seront seuls compétents.

28. L'Organisateur de ce jeu-concours est la société Thomas Cook SAS, Société par actions simplifiée, au capital de 92.000.000 euros ayant son siège social au 92/98 boulevard Victor Hugo à Clichy Cedex (92115), immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro B 572 158 905 et au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le numéro IM092100061. La société THOMAS COOK SAS est assurée pour sa RC Professionnelle auprès d'AXA Corporate Solutions Assurance – 4 rue Jules Lefebvre 75426 Paris cedex 09. Garantie financière : BNP Paribas 16, Bd des Italiens 75009 Paris.